

Aiguèze

Bulletin Municipal



Edito 11

NUMÉRO

Edito

Chers Aiguèzoises et Aiguèzois,

On entend souvent dire qu'Aiguèze est un village de Gaulois, à l'image des irréductibles villageois d'Astérix et Obélix.... Pour ma part, je ne le prends pas pour une injure au contraire....

Gaulois car attachés à leur village, à son patrimoine et vigilants à ce que son identité ne soit pas atteinte. D'où la présence assidue du maire ou des conseillers lors des réunions d'agglomération par exemple, des gorges de l'Ardèche ou autres instances pour défendre l'intérêt du village. Présences et parfois « poings sur la table ». Attachement aussi à avoir voulu prendre des postes de vice-présidence pour être mieux entendus (même si le labeur est rude).

Gaulois car festifs. Le banquet d'Astérix me fait penser à nos repas tirés du sac. Et, si certaines villes voisines se targuent d'avoir une dizaine d'évènements en 6 mois (à juste titre d'ailleurs) ce n'est pas moins d'un évènement tous les quinze jours qui anime Aiguèze d'Avril à Octobre. On pense entre autres à la fête du pain, à la fête de la musique, au marché aux fleurs.... Pour un village de 225 âmes nous pouvons dire que le bénévolat se porte (très) bien et que les initiatives bourgeonnent. D'ailleurs rassemblons nous une nouvelle fois autour d'une timbale de l'amitié lors de l'inauguration de l'aire de jeux le 12 Juin (et si je parle trop, attachez moi à un arbre).

Gaulois car fiers de l'être, (quitte à passer parfois pour prétentieux) conscients de la chance de vivre dans ce merveilleux cadre et qu'il est nécessaire que chacun puisse mettre la main à la pâte pour préserver cela, à l'image de la journée nettoyage, ou des nombreux coups de mains bénévoles donnés à l'équipe technique .

Gaulois ,enfin, car avec du franc-parler, des disputes, des râleries mais qui font (parfois) avancer le village et qui se finissent souvent par le verre de l'amitié comme le font le poissonnier et le forgeron dans la fameuse bande dessinée. Vivons ensemble par TOUTATIS.

Gauloisement vôtre,

Perollet Rémi,

Adjoint

*Bienvenue aux résidents
secondaires...*

ZOOM

**Pensez aux
apostilles
parking !**

Décès de Léna Guigue



Nous revenons avec beaucoup de tristesse sur le décès de Madame Léna GUIGUE survenu à l'hôpital d'Avignon le 20 février 2016.

Léna GUIGUE était née au quartier de la Roquette le 12 octobre 1932 dans la famille COSTE.

Soeur d'Annette BAROT, elle épouse Louis GUIGUE le 7 juillet 1953 et fait un saut de puce pour venir habiter à la ferme de Piolenc.

De leur union naissent deux garçons, Georges et Gérard.

Léna a la lourde peine de perdre son mari dans un dramatique accident de travail en janvier 1982.

Discrète, elle participe toutefois à quelques sorties qui lui permettent de visiter le nord de l'Espagne et le Tyrol avec ses amis et notamment Jean PRIVAT dont elle a été proche durant de nombreuses années .

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et l'assurons de notre soutien.

Pierre Ghisalberti

Nous avons appris ce jour, le 2 Juin 2016, le décès de Pierre Ghisalberthi à l'âge de 48ans, qui a vécu quelques années sur Aiguèze et que de nombreux Aiguèzois connaissaient.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et en particulier à ses deux filles.



Conseil du 17 Mai 2016

PRÉSENTS : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Aude COSTA, Alain COSTE, Annie FRICAUD, Bernadette VALIDIRE,

PROCURATION : Roland VINCENT donne procuration à Charles BASCLE **SECRÉTAIRE :** Bernadette VALIDIRE

La séance est ouverte à 20h05. ou privé).

Le maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil. En l'absence de remarques le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Marie-Christine HERAUD ne pouvant assister à toute la réunion, les conseillers acceptent que les points évoqués à l'ordre du jour soient traités par ordre de priorité.

1 - Réflexion sur le devenir des bâtiments de la blanchisserie : Cet ensemble de bâtiment a été acheté en 2010. Depuis, et dans un avenir proche, faute de moyens financiers aucun projet d'envergure ne peut être envisagé par la seule commune pour développer cet espace.

Plusieurs options peuvent être envisagées :

- Conserver l'ensemble des bâtiments et opter pour un régime de location en espérant que le fruit de celles-ci couvre les remboursements de l'emprunt et des travaux à réaliser au titre du maintien en état,

- Vendre une partie des bâtiments afin de minorer le remboursement de l'emprunt et les frais d'entretien (sans perdre de vue la nécessité de conserver un espace pour le stockage des matériels communaux),

- Vendre la totalité des immeubles,

- Envisager un projet en partenariat (Agglo, département, Région

Les conseillers, n'ayant pas suffisamment d'éléments pour prendre une décision réfléchie, demandent au maire de se rapprocher d'un professionnel pour évaluer les biens.

La décision sera prise ultérieurement lorsque tous les paramètres le permettront.

2- Acceptation du don de l'ancienne école libre : Le conseil délibère et accepte à l'unanimité la proposition de don de cet immeuble par l'Association Catholique d'Education Populaire d'Aiguèze. Cet immeuble sis face à l'église, ancienne école libre, est considéré comme faisant partie du patrimoine du village. Les conditions de cette donation seront arrêtées avec le président de l'association devant notaire.

3 - Numérotation et appellation : Le projet de baptême des noms de voies et quartiers de la commune transmis aux conseillers avant la réunion est accepté à l'unanimité. Ce travail qui s'appuie sur les anciennes appellations et le baptême des voies sans appellation sera mis en ligne sur le blog de la commune, il permettra de poursuivre les travaux en intégrant les noms au cadastre et en affectant les numéros des habitations. Il permettra également de définir les plaques utiles pour identifier les lieux et le nombre de numéros à prévoir.

La nature des plaques et numéros, en cours d'étude, sera l'objet

de choix ultérieur par les conseillers.

Le coût de cette opération sera échelonné sur deux budgets (2016 – 2017).

4 - Stationnement et circulation en période estivale :

- **Stationnement :** Les règles de stationnement mises en place en 2015 ayant donné satisfaction à la majorité (résidents et visiteurs) seront reconduites en 2016 en attendant de pouvoir traiter ce problème récurrent. Le nombre de véhicules autorisés sur les parkings de la Font et du lavoir reste limité à 2 par habitations ; les véhicules ventouse, les fourgons et camionnettes devront stationner sur le parking de la Roque.

- **Circulation :** Le schéma de circulation sera également identique à celui de 2015. Un panneau « cédez le passage » sera installé à l'intersection du chemin du Puget et la D180, un panneau sera installé pour inciter les campings caristes à stationner sur l'aire du Giet, le panneau stop et la bande blanche du croisement des rue des écoles et de la font seront rafraichis.

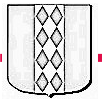
L'attention des commerçants sera attirée pour inciter leurs clients à être respectueux de ces règles.

5 - Tarifications d'occupation de l'espace public : Les tarifs appliqués en 2015 seront reconduits.

- droits de terrasse : 32 €/m²

La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal



Conseil du 17 Mai 2016

- droit de place de marché : 1,80 /ml

- droit de stationnement : visiteurs 3 €/jour, hébergeurs 1 €/jour sur 2 mois.

6 – Recrutement du personnel pour les emplois en période estivale : Les conseillers ont sélectionné 2 employés pour l'encaissement des recettes de stationnement et la surveillance des parkings du 19 mars et cèdre à raison de 35 h/semaines ainsi qu'1 employé pour le nettoyage du village à raison de 24 h/semaine. Ces emplois couvriront la période du 4 juillet au 28 août.

Cinq personnes avaient postulé pour occuper ces emplois.

Les personnes retenues seront contactées directement par la mairie afin de finaliser ces emplois par un contrat.

7 – Travaux familles rurales : le maire souligne l'excellent travail réalisé par l'association de réinsertion « Familles Rurales » pour la réhabilitation du mur d'enceinte de l'aire de jeux enfants. L'aide de cette association sera demandée en 2017 pour continuer la mise en valeur du patrimoine communal.

8 – Journée du 12 juin : A cette date, une manifestation regroupant l'association « les chats bleus » (exposition de tableaux et sculptures) sera associée à une présentation des artisans d'art (qui n'ont pu participer aux JE-MA).

Ce même jour, à 11h00 seront organisées les inaugurations de l'aire de jeux et de la plaque des PBVF réalisée par les élèves du lycée Guynemer d'Uzès.

9 - Travaux SMEG : En 2016, les travaux d'éclairage public seront étendus au secteur de la Blanchisserie (sécurisation des sorties du pont et du camping) ainsi qu'au parking du portail haut. En 2017, les travaux projetés devraient porter sur l'éclairage du chemin de la Roque (du carrefour de la rue de la font au parking de la Roque) et sur le remplacement des lampadaires de la rue des écoles (pour mise aux normes et aspect esthétique)

10 - DFCI : Le SIVU du massif Bagnolais qui reprend la compétence DFCI (pistes incendie) se restructure. La mairie s'est positionnée pour arrêter les travaux sur ces pistes.

11 - OM : point de situation réunion SITDOM, pas de modifications de fond pour le ramassage des ordures ménagères.

12 - Politique de fauchage raisonné des bas-côtés des axes routiers : Pour favoriser la reproduction de la flore et l'éclosion de la faune sur les bords de route, l'unité territoriale de Bagnols s'est lancée dans une politique de fauchage raisonné. Trois opérations auront lieu : du 25 mai à mi-juillet, durant 6 semaines à compter de mi-août, à partir de mi-octobre.

13 - Etude de limitation de tonnage des chemins de la Roquette, du Devès et de la Mazade : A la demande d'un particulier et devant les dégâts occasionnés par le passage de véhicules de gros tonnage sur les chemins précités une étude sera menée pour évaluer et connaître les mesures à prendre. Une aide technique sera demandée à l'unité territoriale de Bagnols et les mesures conservatoires déci-

dées.

14 – Traitement des chats errants : Suite à la signature d'une convention avec l'association « 30 millions d'amis » une campagne de capture et de traitement des chats errants va être lancée. La population sera avertie par voie d'affiche. Les propriétaires seront invités à identifier leurs animaux (collier ou marquage) pour permettre de les relâcher immédiatement en cas de capture.

15 – Point sur les animations à venir : Rémi PEROLLET fait un point de la préparation de la fête de la musique, celle-ci devrait se dérouler dans des conditions similaires à l'édition précédente.

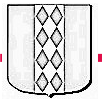
16 – Réhabilitation de la Grange du Giet : Le conseil délibère et approuve à l'unanimité cette réhabilitation. Les conditions (associations participantes et projets) seront étudiées en temps opportun et validées par le conseil.

Questions diverses : Charles BASCLE souligne la volonté de l'association « Racines Aiguèzoises » de participer le 18 juin aux journées du patrimoine. Les conditions et les modalités de visite des bâtiments communaux se feront en liaison directe avec la mairie.

La séance est clôturée à 23h00.

A Aiguèze, le 18 mai 2016.

Le maire



Nos ordures ménagères

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est tenue le mercredi 30 mars 2016.

Cette commission nous concerne pour le calcul des charges liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle permet également de fixer par communes le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Sur notre commune, plusieurs points de collecte sont organisés pour les seuls déchets ména-

gers (les déchets non ménagers tels que cartons appareils ménagers et encombrant doivent être déposés à la déchetterie ou déposés dans le camion de la commune lors du passage des employés).

Le non-respect de cette règle, acte d'incivisme, a un coût que nous partageons tous au travers les sommes à acquitter.

Les charges, calculées en fonction de la population (INSEE 2015 : 218 hab.), sont :

Syndicat SITDOM	14824 €	<i>Moyenne</i>	<i>68 € /habitants.</i>
Frais de personnel	290 €	<i>1,34/hab.</i>	<i>Personnel Agglo détaché au SITDOM.</i>
OM et tri	12640 €	<i>40,69/hab.</i>	<i>Prestataire Nicollin.</i>
Fréquence des tournées	2/3	<i>1 à 7</i>	<i>2 en période hivernale, 3 en juin – juillet – août.</i>
Collecte verre	684.60 €		<i>Coûts de ces collectes, les bénéfices liés à la récupération à l'EPCI (Agglomération du G.R.).</i>
Papier	86,59 €		
Maintenance des bacs	932 €		<i>Entretien courant, remplacement de pièces.</i>
Lavage des bacs	481 €		<i>2 /an, un effort fait en 2015 avec un nettoyage régulier par les em-</i>
Papier Ecofolio	173 €		<i>Service mis en place en 2016 pour collecter les papiers nobles; 1 bac en mairie (l'achat de ce bac ne sera pas à reconduire les prochaines années).</i>
Colonne Ecofolio	225 €		
Achat bacs	0 €		<i>Aucun achat en 2016.</i>
Recettes	1946 €		<i>Redevance des campings, restaurateur, hôteliers...</i>
Recette papier Ecofolio	130 €		<i>Prévisionnel de Recette de la collecte des papiers nobles.</i>
Recette colonne Ecofolio	143 €		
Coût total du service	28118 €		
Coût par habitants	128,98 €	134,56 €	
Part propreté	3710 €	**	<i>Somme reversée à la commune.</i>
TOTAL GENERAL	31828 €		
Taux d'équilibre*	12,18 %	15,07 %	<i>Variable d'une commune à l'autre (de 9,19 à 19 %)</i>
Taux 2015*	11,98 %		

*le taux d'équilibre est retenu pour 2016, il permet de maintenir le niveau de prestation sans être obligé d'effectuer un équilibrage par transfert du budget général de la commune. Il permet également de conserver le versement de la part propreté utile au nettoyage des bacs et du village.

**Cette part propreté est variable d'une commune à l'autre (de 9,19 à 19%). Certaines communes la minore et équilibrent leur budget OM avec le budget général de la commune.



Nos ordures ménagères (suite)

« Pour réduire le coût d'enlèvement de nos ordures ménagères soyons plus attentif au tri, faisons l'effort de ne déposer que des déchets ménagers, évitons d'encombrer les conteneurs avec ceux qui doivent être déposés en déchetterie».

Pour mémoire : la déchetterie se situe à 2 km du village, face au carrefour de Saint Julien de Peyrolas. Ce service n'est pas payant, il vous suffit simplement de présenter la carte "de déchetterie" que vous pouvez obtenir en mairie.

Faisons tous un effort pour éviter cela :



Relevages

TROIS RELEVAGES DES CONTENEURS AU LIEU DE DEUX PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Durant la saison estivale, les ordures ménagères se multiplient, ce qui est normal, vu l'arrivée des résidents secondaires, des locataires de gîtes et du nombre de commerces ouverts. En ce sens, le conseil municipal a demandé au SITDOM de procéder à trois relevages des poubelles au lieu de deux pendant cette saison.



Recyclage : du nouveau

Le Sitdom du Gard rhodanien accompagne l'arrivée des beaux jours avec une bonne nouvelle !!!

Effectivement depuis trois mois les règles de tri de la poubelle jaune se sont simplifiées puisque désormais, tous les emballages peuvent être triés.

Ca se recycle ? Ça se trie ?

Aujourd'hui plus de question à se poser !



Du moment où un emballage* doit être jeté, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, sa destination sera la poubelle jaune.

Le Sitdom prend ainsi de l'avance puisque toute la France doit adopter cette facilité de trier, avant 2022 !!!

Grace à cette simplification, 5 kg/an de déchets triés pourront être ajoutés aux 19 kg de poubelle jaune annuelle produit par chaque habitant de notre territoire.

Ainsi plus de 400 tonnes de matières premières seront valorisées par le recyclage

Les petits nouveaux :

Dans la famille des plastiques, s'ajoutent aux bouteilles et flacons, toutes les barquettes, les films et les sacs ainsi que les coques de protection (blisters)...

Les métaux ne sont pas en reste puisque désormais, nous pouvons ajouter au tri, les dosettes de café en aluminium, les plaquettes vides de médicaments, les couvercles et capsules de bouteilles....

La liste des emballages qui se trient est donc interminable, c'est donc à nous de jouer !!!

Emballage*

Un emballage protège et facilite le transport d'un aliment ou d'un produit...

Les jouets, les stylos, les gobelets et tous autres objets ne sont pas des emballages, leur destination sera la déchetterie ou la poubelle noire.





Circulation et Stationnement

Lors de la réunion du 17 mai, le conseil municipal a décidé de reconduire les règles de circulation et stationnement en période estivale.

Les mesures prises ont pour objectif de faciliter au mieux la vie des Aiguèzois lorsque la fréquentation touristique est importante.

ARRETE N° 2016-005- 019

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE PENDANT LA SAISON ESTIVALE.

Le Maire de la commune D'AIGUEZE

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, NOTAMMENT L'ARTICLE L.2213-2,

VU LES ARTICLES DU CODE DE LA ROUTE,

VU LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGUEZE EN DATE DU 17 MAI 2016.

CONSIDÉRANT :

1. Qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la commune d'Aiguèze et dans le village pendant la période estivale du fait de la fréquentation touristique et de l'étroitesse des rues et des chemins,

2. Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans le village du fait du manque de places de stationnement,

3. Qu'il convient de réserver et faciliter l'accès au village en voiture et le stationnement intra-muros aux résidents permanents et secondaires, véhicules de livraison, collecte des ordures ménagères et services de secours et de gendarmerie,

4. Qu'il y a lieu de lutter contre le stationnement anarchique qui gêne la circulation et entrave l'intervention des secours,

5. Qu'il y a lieu de faciliter l'organisation des manifestations autorisées par la municipalité sur le domaine public.

ARTICLE 1 : Par délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2016, le village fonctionne en zone piétonne du lundi 1 juin 2016 au mardi 15 Septembre 2016.

ARTICLE 2 : CIRCULATION DANS LE VILLAGE :

Pour les visiteurs, la circulation est interdite dans le village conformément à la signalisation positionnée aux différentes entrées.

Pour les habitants (résidents permanents et secondaires, locataires des gîtes, chambres d'hôtes ou de particuliers) les véhicules de livraison et les services techniques, la circulation avec des véhicules à moteur est autorisée à une vitesse maximum de 30km/h pour rejoindre une place de stationnement permettant d'assurer les chargement/déchargement de courses ou livraisons. Dans ce cas, le stationnement devra être de courte durée (maxi 15 minutes) pour rejoindre ensuite une aire de stationnement autorisée ou quitter le village.

ARTICLE 3 : STATIONNEMENT INTERDIT DANS LE VILLAGE :

31- Le stationnement de tous types de véhicules à moteur sera interdit durant cette période sur la place du jeu de Paume, la Placette, la place de l'hôpital, les rues ruelles et impasses du village.

Le stationnement reste autorisé pour :

- les véhicules de secours,
- les personnes à mobilité réduite sur les places réservées,
- les habitants (cf § supra) durant les chargements et déchargements de courses (maxi 15 minutes),
- les livraisons aux commerces sous réserve de ne pas obstruer les axes et pour une durée maximale de 15 minutes.

32- CHEMIN DE L'ESCALO (accès à l'Ardèche) :

Le stationnement de tout véhicule à moteur est interdit sur cette portion de rue donnant accès à la rivière.

33- RUE DU CASTELAS :

Le stationnement est interdit sur l'ensemble de cette rue et sur les impasses y débouchant.

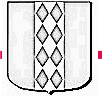
34- VIRAGE DE LA RUE DU BARRY (jonction de LA PLACE DU JEU DE Paume)

Le stationnement dans ce virage est interdit de façon permanente sauf pour la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

35- RUE DU VALLAT :

Le stationnement dans cette rue étroite est interdit de façon permanente tout au long de la rue.

36- CHEMIN DES ECOLES A PARTIR DU CEDRE :



Circulation et Stationnement

véhicules de secours et aux camions d'évacuation des ordures ménagères.

37- ENTREE DE LA PLACE DU JEU DE PAUME par la D180 :

Le stationnement est interdit sur les deux côtés de la chaussée entre le carrefour du chemin de liaison (entrée principale du village) et la place du jeu de Paume.

ARTICLE 4 : STATIONNEMENT DES RESIDENTS :

Le stationnement des véhicules légers des ayants-droit (habitants permanents, résidents secondaires ou estivants logés) est autorisé sur les parkings de LA FONT, du LA-VOIR, du 19 MARS, du CEDRE et du Portail Haut.

Les parkings des résidents de la Font et du Lavoir sont interdits aux visiteurs du 1 Juin au 15 Septembre (dérogation pour se rendre au secrétariat de la mairie ou aux offices religieux).

Sous réserve de se voir verbaliser les véhicules des ayant droit devront être munis d'une apostille en cours de validité.

Les apostilles seront délivrées en mairie à compter du 1 juin :

- gratuitement à raison de deux au maximum par résidence permanente,
- gratuitement à raison d'une au maximum par résidence secondaire,
- à titre onéreux (1€ par jour sur la période 4/07 au 28/08) à raison de une par chambre en location.

La signalisation sera mise en place pour réserver les aires de stationnement de la Font et du lavoir.

Le stationnement des véhicules supplémentaires des résidents, des véhicules tampons et des véhicules hors catégorie (camionnettes fourgonnettes et camions) sera autorisé à titre gratuit sur le parking de la Roque.

Un contrôle régulier permettra de dissuader l'accès des personnes non autorisées.

ARTICLE 5 : STATIONNEMENT DES VISITEURS :

Le stationnement des véhicules à moteur des visiteurs sera autorisé à titre gratuit du 1 juin au 03 juillet et à partir du 29 août sur les parkings du 19 mars, du Cèdre et sur l'aire naturelle du Gier.

Ce stationnement sera payant (3€ par journée pour les VL et 2€ par journée pour les motos, sans notion de durée) du 4 juillet au 28 août sur les parkings du 19 mars et du Cèdre compte tenu de la surveillance exercée sur ces parkings durant cette période.

Les jours et horaires de surveillance sont les LUNDI et JEUDI de 12h à 20h, les MARDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE de 10h à 20h.

ARTICLE 6 : STATIONNEMENT DES PERSONNES TRAVAILLANT AU VILLAGE :

Les personnes travaillant dans le village pour les commerces, les entreprises ou les particuliers, à titre permanent

ou temporaire, sont autorisées à stationner à titre gratuit sur le parking de la Roque et le parking du Gier.

Les travaux importants sont réglementés durant cette période, les artisans ayant à intervenir dans le village sont autorisés, au même titre que les résidents et pour la même durée, à stationner pour charger/décharger leur matériel et doivent ensuite rejoindre les aires de stationnement de la Roque ou du Gier.

ARTICLE 7 : ACCES DES VISITEURS

- Du 1 juin au 15 septembre, l'accès au village est interdit aux visiteurs arrivant de Saint Martin d'Ardèche par le chemin de la Roque. Un panneau « sens interdit » sauf riverains sera apposé au niveau du parking.

- L'accès à l'aire naturelle de stationnement du Gier sera indiqué à l'entrée du chemin de contournement du village pour permettre aux visiteurs d'aller y stationner quand les parkings du Cèdre et du 19 mars sont complets ou à titre gratuit s'ils ne souhaitent pas s'acquitter de la redevance de surveillance des parkings. Le stationnement des campings cars et véhicules aménagés est toléré pour une nuit sur l'aire du Gier où il est formellement interdit de faire du feu.

- L'accès au centre-village est interdit aux véhicules des visiteurs du 1 Juin au 15 Septembre : panneaux « sens interdit » sauf riverains positionnés chemin de la Roque, rue de l'école, entrée principale et .

ARTICLE 8 : CIRCULATION INTERDITE SAUF RIVERAIN OU ENGINS AGRICOLES

- **Chemin de liaison :** Circulation interdite sauf aux véhicules agricoles dans le sens Gier/Cèdre. Ce chemin sera emprunté en sens unique pour rejoindre l'aire naturelle de stationnement du Gier par les véhicules des visiteurs lorsque les parkings à l'entrée du village sont complets. Le stationnement est interdit de chaque côté. La vitesse y est limitée à 30 km/h.

- **L'accès au village par le PORTAIL HAUT**, rue du Barry et rue du Portail Haut est interdit aux véhicules des visiteurs du 1 Juin au 15 septembre .

- **Chemin des Escazals**, la circulation y est interdite sauf aux riverains et véhicules agricoles, dans le sens carrefour de la croix rouge vers le débouché du chemin sur la D141 à hauteur du camping des cigales. Les véhicules des résidents du camping (nouvelles installations) ont l'interdiction de sortie directe sur la D141 et doivent remonter le chemin pour rejoindre celui de la Roque et sortir au niveau du pont de ST MARTIN D'ARDECHE.

Ce chemin sera fermé à la circulation le samedi 27 août 2016, de 11h30 à 16h00, à l'occasion du triathlon des gorges.

ARTICLE 9 : MARCHE HEBDOMADAIRE :

Le stationnement et la circulation (y compris des riverains) sont interdits sur la place du Jeu de Paume la Placette et leurs accès tous les JEUDIS de la saison estivale pendant le marché hebdomadaire du matin 6h à 14h.



Circulation et Stationnement

ARTICLE 10 : ANIMATIONS ESTIVALES :

Le stationnement et la circulation (y compris pour les riverains) sont interdits sur la Place du jeu de Paume lors des animations estivales autorisées par la Mairie. Les extensions de terrasse accordées à la demande des commerces (3 par saison) feront l'objet au cas par cas d'un arrêté spécial.

ARTICLE 12 : SIGNALISATION :

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire, les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 : ACCES SECOURS :

Les véhicules de secours doivent pouvoir accéder en tous points du village en toutes circonstances. Par dérogation ces véhicules sont autorisés à circuler pour intervention sur toutes les voies.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pont St Esprit

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Pont St Esprit.

M. le commandant de la Gendarmerie de Pont Saint Esprit et Monsieur le garde Champêtre Intercommunal sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Préfet

AIGUEZE , le 27 mai 2016

Le Maire

Alain Chenivesse

Pour un village propre

**TOUS LES BENEVOLES SONT INVITES A PARTICIPER A UNE
OPERATION DE NETTOYAGE DU VILLAGE**

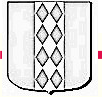
LE SAMEDI 11 JUIN 2016

RDV à compter de 08h00 sur la place

Munis de petits matériels

Merci d'avance à tous les volontaires





Un joli mur ...

Du respect particulier de l'esthétique et du patrimoine...

Guillaume et Frédérique Vermorel, habitants marseillais, mais résidents secondaires rue des écoles, venant très régulièrement sur le village ont décidé de faire rénover le mur donnant sur la rue. Celui-ci s'écroulait, devenait donc dangereux.

C'est Salvador Payelle et son fils Valentin qui ont entrepris l'ouvrage. Habitué à nos toits et murs aigüezoïses depuis de nombreuses années, passionné des vieilles pierres Salvador a su réno-

ver ce mur en respectant le travail à l'ancienne, a tenu à ne se servir que des pierres d'origine même si leur formes et leur dureté pouvait dégoûter et pousser à l'emploi de nouvelles pierres.

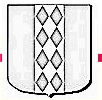
Au final, une rue qui retrouve un peu de son éclat, un mur qui rappelle l'ancien temps, un mur à l'image de la beauté de notre village...

Ils ont aussi remis en état le puit et le bassin au croisement de la rue des écoles et du chemin de la roque. L'état de ceux-ci ne permettait pas une rénovation en profondeur mais ils ont mis ces deux éléments de notre patrimoine en vue et les ont consolidés.

Nous saluons d'une part le travail de l'entreprise Payelle qui œuvre dans le respect de l'art de la maçonnerie, et d'autre part la volonté de nos nouveaux résidents qui ont fait le choix de respecter l'esthétique et le caractère authentique de notre village. Ils auraient pu faire d'autres choix moins onéreux mais moins esthétiques.

Ce respect est à l'image de nombreuses restaurations dans le village comme, entre autres, l'ancien moulin avec Cédric Duivon et Julie Pauty et la future miellerie en plein centre du village avec Yann Fricaud et Stéphanie Della Libera ou encore le vieil hôpital de Pascal et Annabelle Baume....





Journées du patrimoine de pays le 18 Juin

Le bureau de l'association RACINES AIGUEZOISES, présidée par Charles Bascle, (nouvelle association ayant pour but de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du village), s'est réuni MERCREDI 25 MAI pour préparer la JOURNEE DU PATRIMOINE DE PAYS : sur le thème "découvrir le patrimoine caché de la Commune", en accord avec la Mairie qui les remercie pour leur engagement et cette mise en valeur de notre village.

Le programme des visites gratuites offertes au public a été arrêté comme suit :

SAMEDI 18 JUIN de 14h à 19h

RENDEZ-VOUS PLACE DE LA MAIRIE pour une visite libre par ateliers de 14h à 19h

Librement : voir le buste Mgr FUZET et le CAVEAU DE Marie-Eléonore ROMANET FUZET dans le cimetière.

POINT N° 1 : VISITE DE L'ÉGLISE classée Monument Historique (possibilité d'acquérir le livre « HISTOIRE DE L'ÉGLISE » pour le prix de 10€ au profit de l'entretien des décors de l'Eglise par l'Association Pour l'Eglise d'AIGUEZE)



POINT N°2 : VISITE DU CLOCHER (L'accès au clocher se fait sous la responsabilité des participants (échelle donc risque de vertige) : vues sur le village à 360°, découverte des inscriptions sur les cloches, découverte du mécanisme de l'ancienne horloge.

POINT N°3 VISITE DE LA CHAPELLE de Mgr FUZET (CHÂTEAU ROMANET/FRUTON) buste, gisant, armoiries, etc...

POINT N°4 VISITE DE LA SALLE Jeanne d'Arc DE Mgr FUZET (vitrail étonnant à interpréter)

POINT N° 5 VISITE DE LA MARIANNE OFFERTE PAR Mgr FUZET et présentation de la plaque émaillée des morts pour la France (salle du conseil)

POINT N°6 VUE SUR LA FACE INTÉRIEURE (coté village) DE LA FALAISE-REMPART (côté ancienne auberge sarrasine) point de vue inédit sur le donjon, la tour sarrasine, le clocher.



POINT N°7 VISITE D'UN ANCIEN MOULIN A HUILE (rue du Moulin) : moulin, puits avec vue sur la hauteur de la nappe phréatique, « coin cheval », voûtes médiévales.



La vie à Aiguèze

Ça bouge...



Deux médailles d'or chez les Chabot

Si on voit souvent Sylvain arpenter les rues et les chemins pour ses footings hebdomadaires c'est en matière viticole qu'il a récemment remporté au nom de la « Tour Paradis » deux médailles d'or lors de la foire d'Avignon 2016..



Les vins concernés sont ses Côtes du Rhône 2015 dont la cuvée Vicente. Bravo à lui mais également à Salud et à Mireille qui l'accompagnent dans son travail. On ne peut nommer ses récompenses sans avoir bien sûr une pensée vers Georges.

Aiguèze une terre de vie, une terre de vin.

Panneau d'affichage : petite remise en forme

Un panneau d'affichage à l'entrée du village donne aussi l'image de celui-ci. Notre tableau avait subi les assauts du temps et méritait d'être remplacé. D'après les renseignements recueillis, ce dernier avait été réalisé par Messieurs Raymond SERVIER et Guy REYNAUD.



Ce remplacement, décidé en réunion du conseil en 2015, a mis un peu de temps car nous souhaitons le réaliser à moindre frais. Après différentes demandes de devis jugées trop

chères, même si elles proposaient de très belles réalisations, nous avons décidé de faire appel encore une fois aux bonnes volontés et à nos artisans locaux.

Alain SANDRI (Bill pour les nombreux intimes), a proposé ses services pour réaliser le cadre métallique avec les fournitures fournies sur fond propre par Patrick LEFRANCOIS.

Une compensation de Bill pour les très nombreuses dégradations (trous !!!!) qu'il occasionne sur nos terrains de pétanque dont il est un fervent utilisateur.

Patrick et Jean-Pierre, nos employés municipaux, ont coupé aux bonnes mesures, peint et fixé le tableau en bois.

La tablette décorative de la partie supérieure du panneau a été réalisée par les mains



expertes de Delphine BORGNAT, atelier de Nia. Cette tablette mentionne le nom de notre village, en présente le blason ainsi que l'appartenance à l'association des plus beaux villages de France.

Une belle réalisation pour laquelle nous remercions tous les acteurs.



Les dames d'Aiguèze : le "Ginette's band"

Il y a quelques temps, nous avons écrit un article sur une des associations qui utilisent le local de l'ancienne école : le "Gym Club Aiguèzois". Le temps est venu de parler des "Dames d'Aiguèze" qui occupent ce même lieu afin de préparer la danse de la "Fête du pain" entre autres.



L'historique de ce groupe date de la fête médiévale d'Aiguèze où un groupe de "damoiselles" répétait ensemble sous la houlette de Ginette afin de présenter une danse au public. Danse qui avait des accents bien entendu médiévaux ou parfois irlandais, du moins celtiques.

Le temps est passé et la fête médiévale s'est arrêtée. Néanmoins, cette bande ainsi constituée a eu envie de continuer, de se voir, de répéter sous les rythmes marqués par Ginette qui propose depuis une danse "country" sur de la musique traditionnelle ou même plus pop/moderne comme Shakira.

Nous avons pu les apprécier une fois encore durant la fête du pain cette année.

Au fil du temps, certaines "figures" sont parties, d'autres revenues, certaines restées comme dans tous les groupes. Cette année même des plus jeunes (7 et 9 ans) se sont prêtées avec brio au jeu de la danse chapeau en main.

Le groupe "Laï Cercoufestes" arrêtera l'année prochaine...non, non ce n'est qu'une rumeur....enfin, moi j'espère que non.

Bravo en tout cas à tout le groupe, à vous toutes belles dames Aiguèzoises et un remerciement particulier à leur "leader" pour son dévouement, sa compétence, son savoir fédérer, sa gentillesse, sa passion partagée de la danse... A toi Ginette.





La fête du pain à la Roquette

Quand Aiguèze partage le pain....

La 7ème édition de la fête du pain, organisée par l'association "Culture et Loisirs", au hameau de la roquette. Marché de producteurs locaux, restauration champêtre et raffinée, atelier pain pour enfant, jeux en bois comme avant, balade en calèche, spectacle de théâtre, danse, pena, confection à l'ancienne du pain, visite du vieux four restauré, une météo clémente (ouf)....tous les ingrédients pour un week-end (encore) réussi....

Une réussite due essentiellement à l'engagement d'une équipe de nombreux bénévoles qui n'ont compté ni leur temps ni leur énergie.

Peu de mots, beaucoup de photos....

Des savoirs traditionnels et ancestraux...



Une équipe formidable....une formidable équipe



La vie à Aiguèze

Festivités...



Le savoir partagé...l'atelier pour enfants



Des producteurs locaux ...des spectacles



Plus de photos sur aigueze.fr



Le marché aux fleurs

Après le parapluie, les fleurs.

Si le marché aux fleurs a commencé par une matinée pluvieuse, le soleil a pris place, le sourire aussi. Une bonne affluence cette année encore, dix huit maraîchers de qualité, des crêpes préparées par "les souriceaux intellos" à foison...

L'association remercie tous ceux qui ont aidé, les personnes qui ont préparé puis apporté des gâteaux, "Culture et Loisirs" pour leur prêt de matériel...





« Belle Brocante »

Une brocante...belle

Pour la deuxième année consécutive, la mairie a souhaité se rapprocher de Monsieur et Madame SECCI pour organiser la brocante de Pentecôte.

Une manifestation qui a animé notre village les 14 et 15 mai et permet aux chineurs de trouver des pièces de qualité. Cette qualité correspond à l'un des critères qui ont conditionné le choix initial de l'organisateur.

Pour cette 2^e édition, ce ne sont pas moins de 42 exposants qui ont présenté à la vente des pièces parfois très insolites.

Une manifestation qui comme les précédentes a attiré de très nombreux visiteurs, qui a profité aux commerces et valorisé l'image du village.

Certes cette foule nombreuse crée quelques désagréments pour les habitants (limitation des accès au village et problèmes de stationnement), mais la majorité apprécie la poursuite

d'une dynamique qui a toujours animé l'esprit d'Aiguèze depuis des décennies.

Enfin un temps clément pour des journées parfaitement réussies aux termes desquelles les organisateurs comme les exposants ont eu à cœur de laisser un espace propre (ce qui est à souligner).

A noter que le droit de place reversé (850 €) permettra d'améliorer notre quotidien.





Inauguration du « Clos des vignes »

Ils sont arrivés depuis peu mais ont su très rapidement s'intégrer au village où ils sont unanimement appréciés. Dès leur installation, Françoise et Mickael Linney ont participé à la vie locale, en tant que bénévoles pour toutes les manifestations, en s'essayant au jeu de pétanque, en participant activement à l'organisation de différents évènements et en proposant des images dynamiques de ceux-ci.

Après avoir restauré la grange à

l'entrée du village, ils ont poursuivi leurs travaux de construction en réalisant des gîtes qui permettront à Françoise de travailler à Aiguèze.

Après de longs mois de travaux, quelques petits tracas maintenant oubliés, ils viennent d'inaugurer ce samedi 26 mars, "le clos des vignes" dans lequel ils proposent trois gîtes aux noms évocateurs (farigoule...) à nos visiteurs. Une inauguration en grande pompe à laquelle étaient conviés de très

nombreux Aiguèzois, leurs amis, et les artisans ayant œuvré sur le chantier.

Un ensemble de 3 gîtes luxueux qui renforceront la qualité d'accueil et contribueront encore à la renommée du village.

Françoise et Mickael, merci d'avoir choisi notre village comme lieu de villégiature, merci de votre gentillesse et de votre implication dans la vie locale.

Bonne chance dans la réussite de votre entreprise.



La vie à Aiguèze

Repas des aînés



Un repas des aînés venteux mais chaleureux

Si le vent était présent sur la placette quand les 48 convives se sont retrouvés ; ils se sont vite réchauffés à l'intérieur de « Chez David » afin de participer verre et fourchette à la main au traditionnel repas des aînés du 13 mars.

Stan et son équipe nous attendaient avec sourire et souci du service bien fait, essayant de penser à tous les détails.

Le maire n'a pas voulu faire de long discours mais a tenu à saluer ceux qui nous ont quitté cette année. Il a également remercié les agriculteurs qui of-

frent le vin et souligné que c'était à l'initiative à l'époque de Georges Chabot.

Une bonne journée, un bon dimanche entre amis, un bon repas, un dessert flambé et mis en spectacle par Stan....encore un repas des aînés agréable.



La vie à Aiguèze

Repas des aînés





Préparatifs

Les derniers préparatifs pour l'aire de jeux....

Après terrassement par l'entreprise Papacuer, drainage car le terrain était très "humide", mise en place du mobilier de jeu, l'aire de jeu a été petit à petit installée. Notre équipe technique Jean-Pierre Lavastre, Patrick Marron (employés municipaux) et Patrick Lefrançois (adjoint) n'ont pas chômé.

Puis, ce samedi 29 mai, afin de sécuriser le périmètre de l'aire de jeux et permettre aux mamans d'échanger en toute quiétude

lorsque leurs chérubins profiteront de l'espace, quelques bénévoles se sont retrouvés pour confectionner les barrières d'enceinte et ainsi seconder l'équipe technique municipale.

Ces barrières amovibles permettront d'accéder à l'espace avec un véhicule en cas de besoin.

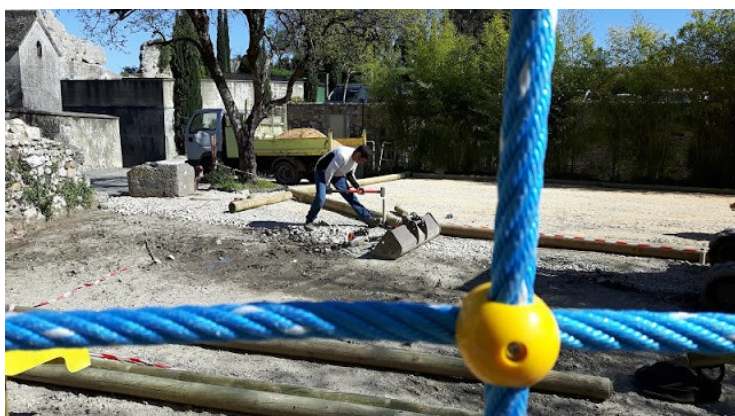
Le bois et les quincailleries avaient été commandés en vrac par la mairie afin de limiter le coût. La bonne volonté et le savoir-faire de certains spécialistes munis de leurs outils ont suffi pour réaliser un travail qui rehausse une nouvelle fois cet es-

pace.

L'association "Familles Rurales" a pratiquement terminé ses travaux touchant au mur d'enceinte. Seul un toilettage complet, qui sera réalisé en cours de semaine, permettra de présenter une belle réalisation.

Cédric a encore œuvrer un peu pour réaliser les 2 portillons d'accès.

Un grand merci à tous ceux qui ont travaillé pour l'intérêt général. mais nous leur réservons une récompense : faire un tour gratuit de toboggan...





La miellerie et de « Ferme en ferme »

Organisée par le Civam, l'opération "de ferme en ferme" a été présente à Aiguèze avec le "Rûcher de Noé" de Yann et Stéphanie.

Mais au delà de leur miel, ils représentent aussi une génération d'agriculteurs conscients de leur environnement, soucieux de la santé de tous, de l'étroite relation entre alimentation, nature et corps humain. Discuter avec eux, c'est aussi apprendre, s'informer de tous ces sujets.

Alors pour illustrer cet article et saluer leur travail, nous avons décidé de publier un article élogieux publié sur le Midi-Libre.



Les goûts se dévoilent de Ferme en Ferme

Terroirs | Le miel bio du Rucher de Noé séduit les consommateurs en quête de nature.



■ Yann et Stéphanie Fricaud, une famille d'apiculteurs bio très impliqués.

Photo P-J.C

Dans la vieille bâtisse de Stéphanie et Yann Fricaud, un doux bourdonnement se fait entendre. Il ne s'agit pas d'abeille, quoique... Ce sont les visiteurs de sa miellerie, nouvellement ouverte, le Rucher de Noé, qui découvrent les lieux... Installé sur la commune d'Aiguèze, à la sortie des gorges de l'Ardèche, le couple accueille tous les curieux du monde des abeilles et les amateurs de miel. Dans le cadre de leur participation à l'événement De Ferme en Ferme, organisé par la Fédération départementale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), Stéphanie et Yann Fricaud participent, à leur manière, à la promotion de cultures biologiques. « Nous avons participé à la première édition De Ferme en Ferme en 2011. C'est véritablement un bel outil de promotion des produits bio », explique Stéphanie. « Nous avons plusieurs zones de butinage. Chacune correspond à une essence que les abeilles visitent », souligne Yann Fricaud, l'enfant du pays.

« Des instants pédagogiques »

Stéphanie Fricaud, propriétaire du Rucher de Noé.

Ainsi, plusieurs sortes de miels sont produites comme les miels polyfloraux, comme le miel de garrigue ou les miels monofloraux, comme le miel de lavande ou d'acacia.

« Lors de journées comme celle de Ferme en Ferme, le but est aussi de montrer au public une autre facette de notre travail, comme les élevages de reines, qui sont essentielles pour le maintien de l'activité », poursuit Yann Fricaud.

Attention, à la miellerie, vous ne verrez pas d'abeille. Mais il sera possible de goûter le fruit de leur travail. Croisés au cœur du village, des visiteurs de la miellerie affichaient leur enthousiasme. « C'est un endroit où l'on peut déguster du miel, mais surtout mieux comprendre comment celui-ci est produit, le plus naturellement, par des producteurs locaux », déclare une touriste du royaume de Belgique, en vacances sur les bords de l'Ardèche.

« Pour nous, ce type de journées est très important, car ce sont des instants très pédagogiques. On voit vraiment que les visiteurs sont en quête de réponses sur notre travail et celui des abeilles. La miellerie est le mieux adapté pour satisfaire leur curiosité, et leur gourmandise, aussi, c'est vrai », assure Stéphanie Fricaud. Un endroit qui devrait évoluer au fil du temps. Ainsi, un écomusée devrait prochainement ouvrir ses portes afin de partager la vie et des abeilles et leurs rôles dans l'écosystème. Un partenariat avec des écoles est également en projet.

PIERRE-JEAN CÔME
pcome@midilibre.com

► La miellerie est ouverte aujourd'hui. Rendez-vous sur La Placette, à Aiguèze. Tél. 04 66 82 34 56 ou yann_fricaud@yahoo.fr.

La vie à Aiguèze

Evènement sportif



Avec l'Ardéchoise, le trail des Gorges et le Triathlon du même nom une quatrième épreuve sportive est venue se rajouter avec le raid accropeyrolais. Pas mal d'évènements sportifs qui traversent notre village, non ?

Le trail des Gorges



Une animation sportive qui devient, avec l'Ardéchoise et le Triathlon, habituelle pour les Aiguèzois.

Cette épreuve, qui prend au fil des ans un peu plus de maturité, est un des grands moments pour les amateurs de l'effort et du dépassement de soi. La variété des distances (41 - 23 et 10 kilomètres, course enfants et cani cross) permet à chacun de s'engager sur une distance correspondant à ses capacités et à son degré d'entraînement. Le choix de la distance est également conditionné par la difficulté des parcours ; la dénivelée augmente encore l'effort à fournir tandis que la nature rocailleuse du terrain oblige à une attention permanente.

Parmi les concurrents quelques Aiguèzois et voisins immédiats ont été chaleureusement applaudis et encouragés lors de la traversée du village (vous reconnaîtrez certains).

De nombreux bénévoles du village, sous la hou-



lette de Daniel GRIMAUD et René IVAHA, ont permis une bonne organisation dans la traversée de nos places et rues. Un nouveau grand merci pour cet engagement gratuit qui profite à tous les concurrents et rehausse l'image positive d'Aiguèze.

Cette année, conditions d'eau obligeant, le pont de canoës n'a pas pu être réalisé pour joindre les deux rives. Gageons et espérons que pour la prochaine édition 2017 cet équipement valorisant encore l'épreuve puisse être emprunté par les concurrents qui en gardent toujours un excellent souvenir.



A noter l'excellente deuxième place dans sa catégorie (presque jeune premier) de Denis HERAUD, et le podium de Nina dans la catégorie poussin.



La vie à Aiguèze

Evènement sportif



Raid Accropeyrolais

Encore une belle épreuve sportive qui est passée ce matin par notre village pour sa partie orientation. Orientation me direz-vous ? Oui, ce qui expliquait qu'à contrario d'une Ardéchoise (cyclo), d'un trail ou d'un triathlon, les participants sortaient de

partout et de nulle part, dans toutes les ruelles et places de notre village... à la recherche de balises. En tout nous remercions les organisateurs et leurs disons : A l'année prochaine à Aiguèze...



L'Ardéchoise 2016

Cette année les horaires théoriques du passage de cette épreuve sportive et conviviale dans notre village sont :

- Jeudi 16 Juin de 9h55 à 17h
- Vendredi 17 Juin de 6h30 à 12h

Pour mémoire, notre correspondant auprès des organisateurs de cette manifestation est Alain BAUME, qui sillonne nos départementales sur son vélo avec Denis - Michael et Cie.

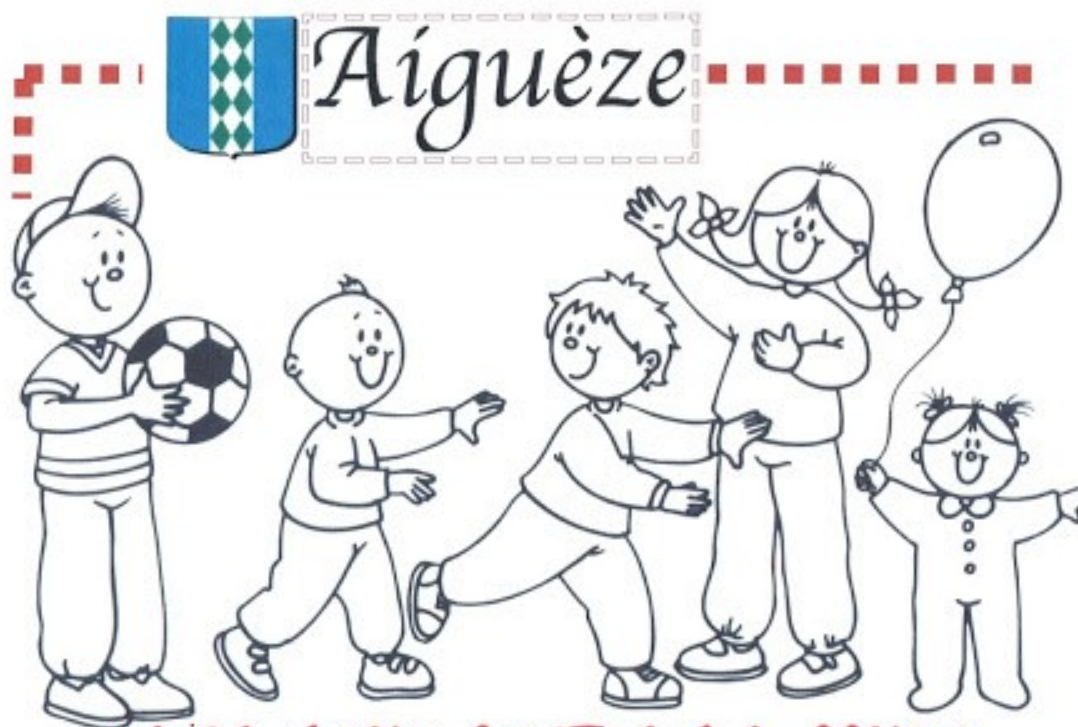
Comme chaque année les préparations culinaires comme gâteau et tartes salées sont les bienvenues.



AGENDA

Inauguration

Cette aire de jeux était attendue par de nombreux enfants, Nous l'avons enfin réalisée, Venez nombreux pour son inauguration.



DIMANCHE 12 JUIN A 11H00

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX

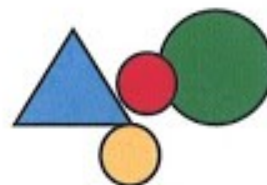
ET DE LA PLAQUE DES P&V

ESPACE LAVOIR

En présence de M. VERDIER Député Et M. SERRE conseiller départemental

Merci de votre présence

- Un vin d'honneur clôturera les inaugurations



AGENDA

Méchoui des Chasseurs

Comme chaque année les chasseurs invitent les aiguèzois à ce rendez-vous convivial et festif.
Venez donc au Giet le samedi 18 Juin.

Fête de la Musique



AIGUEZE

SAMEDI 25 JUIN
à partir de 18h30

FÊTE de la MUSIQUE

4 PLATEAUX - 6 GROUPES

- 1 «*Monkey Pop*» | P. DU JEU DE PAUME (EGLISE)
- 2 «*Oxen Player*» | P. DU JEU DE PAUME (JEU DE BOULES)
«*Mojo*»
- 3 «*Spy Drones*» | P. DE LA PLACETTE
- 4 «*Djahklet*» | P. DU PORTAIL HAUT
«*Blues Transit*» | ITINÉRANT

AVEC LA PARTICIPATION DES BARS-RESTAURANTS DU VILLAGE

1-2 : CAFÉ «CHABOT» - RESTAURANT «LE BOUCHON»
3 : SALON DE THÉ «LA CHARLOTTE» - RESTAURANT «CHEZ DAVID»
4 : RESTAURANT «LE BELVEDERE»

ENTRÉE GRATUITE

RENSEIGNEMENTS : 06-77-92-35-46 - 06 70 36 06 77

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Aiguèze

Agenda des festivités été 2016



Journée du
patrimoine de
pays

Samedi 18 Juin



Fête de la
Musique

Samedi 25 Juin



Match d'impro
Avec « Le Mythe »

Gratuit

Vendredi 24 juin 21h

Visite guidée
et dégustation vin

Dimanche 5 Juillet

9h30

Repas tiré du sac

Samedis 16 Juillet et

13 Août 20h



Animation

« Traces de Bêtes »

Jeudis 21 Juillet et 4 Août



Concours de
Pétanque

Dimanches 17
Juillet et 15 Août



Aiguèze



*Au bord des Gorges de
l'Ardeche...*

Info sur aigueze.fr

Retrouvez
Aiguèze sur le web

www.aigueze.fr



web

Bulletin municipal Aiguèze
n° 11 Mars 2016

Directeur de publication :
Chenivessé Alain, maire -
Rédacteurs et commission de
rédaction : Costa A. ; Lefrançois P.; Perollet R. - Impression et distribution par nos soins - Tirage 150 exemplaires - Reproduction interdite sans autorisation de la commune
Dépôt légal à parution